



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°25-2017-006

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs**

25-2017-02-15-002 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs/SPFE Besançon 1er bureau/SPF Besançon 2ème bureau/SPFE Montbéliard et le CFP de Montbéliard (1 page)

Page 3

Direction Départementale des Finances Publiques du  
Doubs

25-2017-02-15-002

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au  
public des services de la Direction Départementale des

*Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction  
Départementale des Finances Publiques du Doubs/SPFE Besançon 1er bureau/SPF Besançon  
2ème bureau/SPFE Montbéliard et le CFP de Montbéliard*

le CFP de Montbéliard

Direction générale des Finances publiques  
Direction départementale des Finances publiques du Doubs  
63, quai Veil-Picard - 25030 Besançon cedex

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la Direction départementale des Finances publiques du Doubs**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Doubs

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-02-08-006 du 8 février 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques du Doubs ;

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Service de publicité foncière et d'enregistrement de Besançon 1<sup>er</sup> bureau, le Service de publicité foncière de Besançon 2<sup>ème</sup> bureau, le Service de publicité foncière et d'enregistrement de Montbéliard et le Centre des finances publiques de Montbéliard seront fermés jeudi 16 février à partir de 12 heures et pour le reste de la journée.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Besançon, le 15 février 2016

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques du Doubs



Pierre ROYER  
Administrateur général des Finances publiques